

Sécurité et protection sociale : l'urgence est de mettre les textes du Ministère en conformité avec les textes du code de la Sécurité Sociale et les responsabilités par rapport aux associations d'étudiants (en particulier les textes propres à certains BTS tertiaires introduisant dans la formation l'obligation d'activités à caractère commercial extérieures à l'établissement).

Assiduité et surveillance : s'il convient d'affirmer solennellement la notion d'assiduité pour l'ensemble des temps de formation, éventuellement avec des aménagements particuliers pour les 5/2 ou des cours optionnels..., il est indispensable, au regard de la responsabilité du chef d'établissement, d'obtenir une exonération de l'obligation de surveillance en dehors du contrôle d'assiduité pour le chef d'établissement.

Participation et représentation – vie associative : un long débat s'est engagé sur la représentativité des lycéens, plus particulièrement des post-bac. Leur spécificité (âge, statut social), qui les rapproche des étudiants d'université doit leur permettre d'être représentés es qualité dans les instances de la vie des EPLE. Tout comme à l'Université, les parents de ces étudiants ne peuvent se substituer à leur représentation. Se posera alors d'ailleurs la question d'une représentation syndicale de cette catégorie d'usagers. Actuellement, il n'existe aucun lieu spécifique d'écoute et d'échange sur la vie « étudiante » : quelques exemples d'un « Conseil des Études » ont été proposés, mais il ne s'agit que d'expériences locales aux résultats d'ailleurs mal évalués.

Gratuité – solidarité : la contrainte particulière des études en classes préparatoires interdit de fait le statut d'étudiant salarié : le jeune préparatoire ne peut s'engager dans « un petit boulot » pour financer ses études. Dans le contexte actuel de la législation, l'enseignement en prépa est gratuit. Mais cet état n'empêche pas un coût induit de telles études (manuels, livres de lectures, etc...). Il faudra bien que la question soit tranchée : qui paie ? D'autant que dans les conditions actuelles, les établissements ne peuvent faire appel aux fonds sociaux qui constituent pourtant une solidarité de proximité nécessaire, en particulier dans un contexte d'accueil développé d'élèves issus de CSP défavorisées.

Propositions pour la suite du travail

Notre groupe propose qu'un document de synthèse soit établi et discuté au congrès. Ce document reprendra les comptes rendus de nos différentes réunions et les textes de travail qui les ont préparés.

Pour la suite, quelques pistes de réflexions :

Accompagnement social des nouveaux préparatoires, en particulier ceux issus de CSP défavorisées

Développement harmonieux des jeunes dans la formation (problème de l'EPS)

Problèmes de vie au lycée (par exemple : l'internat)

Le groupe souhaite que soient définies les modalités de prise en compte des réflexions par la commission « pédagogie » du syndicat pour être « portées » vers nos interlocuteurs : parents d'élèves, cabinet du Ministre, syndicats d'enseignants, associations de spécialistes, conférence des Grandes Écoles, etc...) que nous devrons rencontrer.

Ces modalités devront être définies dès que possible par les instances dirigeantes du SNPDEN issues du Congrès de Nantes.

Circulaires épinglées

Hasard

C'est entendu, on nous dira que le hasard a ses nécessités mais quand même, quand on rédige une circulaire pour décrire la recette du hasard, cela fait toujours un choc en première lecture.

Ainsi cet extrait d'une lettre de la direction de la programmation et du développement qui doit mener une étude « portant sur les attitudes qu'adoptent les enseignants des premier et second degrés à l'égard des technologies de l'information et de la communication (TIC). »

Pour cela il sera réalisé une enquête « s'appuyant sur trois échantillons d'enseignants, que ces derniers soient utilisateurs ou non des TIC, en poste actuellement dans 500 écoles, 720 collèges et 180 lycées d'enseignement général et technologique publics de France métropolitaine. Quatre enseignants sont concernés par cette enquête dans les lycées, deux exerçant en histoire et géographie, les deux autres en sciences de la vie et de la terre. »

Il faut donc s'assurer que le hasard présidera au choix de ces quatre enseignants, et il faut l'organiser méthodiquement :

« votre lycée faisant partie de ceux qui ont été sélectionnés de façon aléatoire, je vous saurais gré de procéder, dans chaque discipline ici considérée, au choix des deux enseignants destinataires du questionnaire ci-joint selon les modalités suivantes : parmi tous ceux qui sont actuellement en poste dans la discipline, vous retiendrez les deux enseignants, utilisateurs ou non des TIC, dont la date d'anniversaire est la plus proche du 1^{er} juillet ; s'il faut départager plus de deux personnes nées le même jour, vous choisirez celles dont les initiales des noms de famille sont les plus proches de la vôtre. Le respect de ce double critère de sélection est impératif pour assurer la validité des échantillons d'enseignants du second degré ».

Et l'âge du capitaine dans tout cela ?

Commission éclairée

Une circulaire du rectorat de Créteil organise l'admission en section de techniciens supérieurs à la rentrée 2002.

Dans le chapitre procédure d'admission, il est présenté la commission, d'examen des candidatures de mai.

« Il est impératif, afin de faire connaître et respecter les orientations définies dans la présente circulaire, que la commission soit présidée par le proviseur. Cette commission sera composée de l'ensemble des professeurs qui exercent dans la section demandée et ne devra pas être réservée aux seuls professeurs de spécialités professionnelles enseignées ».

Et un paragraphe épinglé

« il est souhaitable que vous puissiez désormais associer des représentants de parents et d'élèves et des personnels d'orientation aux travaux des commissions afin que l'avis des enseignants soit éclairé par la prise en compte d'éléments qui ne sont pas strictement liés aux seuls résultats scolaires ».

Des parents et des élèves à une commission d'examen des candidatures... pour éclairer les enseignants... surprenant, non.